

S'ÉLOUVIR

de nouvelles perspectives

**Vous souhaitez préparer sereinement la suite de votre parcours professionnel ?
Vous avez besoin de faire le point avant une transition vers la retraite ?
Vous voulez valoriser votre expérience et construire un projet de vie qui vous ressemble ?**

**Faites un bilan de compétences
fin de carrière avec**



SEMAPHORES

GRUPE ALPHA

**Un accompagnement confidentiel et structuré pour clarifier votre projet,
identifier vos atouts et construire un plan d'action concret.**

Qu'est-ce qu'un bilan de compétences fin de carrière ?

Choisir de faire un bilan de compétences fin de carrière c'est vous offrir le temps de faire le point sur votre carrière et d'amorcer une réflexion sur la manière d'aménager la transition progressive vers la retraite, via la définition d'un projet de vie.

Par une méthode pédagogique et **en conformité avec le cadre légal du bilan de compétences** selon les articles L. 1233.71, L. 6313-1, L. 6313-4 et R. 6313-4 à R. 6313-8 du Code du travail, la démarche consiste à :

- Repérer et évaluer vos compétences, savoirs et aptitudes liés au travail, à votre formation et à votre vie sociale ;
- Recueillir et mettre en forme les éléments permettant d'élaborer un projet de vie, qu'il soit personnel ou professionnel ;
- Vous donner les clés pour gérer au mieux vos ressources personnelles et organiser vos priorités professionnelles en lien avec une nouvelle tranche de vie ;
- Vous donner les moyens d'utiliser efficacement vos atouts pour définir un projet de vie qui vous ressemble.

Il est réalisé avec l'aide d'un consultant expérimenté, issu de formation supérieure en gestion des ressources humaines et/ou psychologie du travail, qui :

- Structure la démarche à l'aide d'une méthodologie appropriée ;
- Mène l'ensemble des entretiens de face à face ;
- Propose et restitue si nécessaire des tests ;
- Vous accompagne tout au long de la réflexion en vous aidant à analyser et à établir des priorités dans vos objectifs ;
- Assure le suivi de votre projet 6 mois après la fin de la prestation.

Vous serez guidé par votre consultant tout au long de la démarche qui s'articule entre des moments de travail à partir de supports d'auto-investigation et des entretiens individuels.



À qui s'adresse-t-il ?

Le bilan de compétences s'adresse à tous, quel que soit votre statut (salarié, chef d'entreprise, fonctionnaire ou demandeur d'emploi, etc.).

Quelle durée ?

- Jusqu'à **24 heures maximum**, selon le besoin identifié.
- Plusieurs formats peuvent être proposés : **13h, 16h ou 24h**, selon le besoin, les objectifs poursuivis et le financement mobilisé.

Le choix du format est confirmé après un premier échange d'analyse de la demande.

- **Démarrage possible généralement sous 2 à 4 semaines** après le premier échange, sous réserve de validation du financement, des disponibilités et de la contractualisation.
- Sur une période de **2 à 3 mois**.
- Un suivi est assuré jusqu'à **6 mois** après la fin du bilan.

Quand le réaliser ?

Sur ou hors temps de travail, en présentiel ou distanciel.

Pour vous permettre de réaliser votre bilan de compétences, nos bureaux sont ouverts du **lundi au vendredi de 9h à 18h** (possibilité d'être reçu en dehors de ces horaires).

Quels outils ?

- Des supports d'aide à la réflexion.
- Un inventaire de personnalité, d'intérêts et des tests d'aptitudes peuvent éventuellement être utilisés en fonction du projet.
- Des rencontres avec de jeunes retraités et un soutien pour la réalisation d'enquêtes terrain.
- Et votre plateforme en ligne accessible 24h/24.

Déroulement du bilan de compétences fin de carrière

Le bilan de compétences fin de carrière comprend 3 phases incontournables :

1

PHASE PRÉLIMINAIRE

Pour comprendre et clarifier votre demande, poser les objectifs de travail et vous présenter la méthodologie qui sera appliquée.

2

PHASE D'INVESTIGATION

Pour identifier vos compétences, aptitudes, connaissances générales, motivations et définir ainsi votre projet professionnel.

3

PHASE DE CONCLUSION

Finaliser votre projet ainsi que le plan d'actions nécessaire à sa mise en œuvre.

Remise d'une synthèse de votre bilan de compétences.

Votre consultant procède à une adaptation du déroulement, de la méthodologie, des outils, de la démarche et du nombre d'entretiens individuels en fonction de vos besoins et de la nature de votre demande.

À la fin de votre bilan de compétences, vous aurez :

- Clarifié un ou plusieurs projets réalistes et réalisables, en cohérence avec votre parcours, vos aspirations, vos contraintes et vos perspectives de transition ;
- Défini un plan d'actions opérationnel pour mener à bien votre projet (exemples : identification de clubs sportifs et/ou d'associations, argumentation personnalisée pour expliquer votre démarche à vos interlocuteurs...)



Modalités pédagogiques adaptées aux personnes en situation de handicap. Pour tout renseignement concernant l'accessibilité de nos sites aux personnes à mobilité réduite, veuillez contacter notre Référent Handicap à l'adresse suivante :

contact.handicap@semaphores.fr

Un éclairage retraite complémentaire pour mieux préparer votre transition

- Vos dates clés
- Estimation indicative selon l'âge de départ
- Points de vigilance sur votre relevé de carrière
- Options à explorer



Financement de votre bilan fin de carrière

► Au titre du plan de développement des compétences :

L'employeur peut être à l'initiative de la démarche (vous devez toutefois être d'accord) et financer le bilan sur son plan de développement des compétences. Il s'agit le plus souvent d'une action concertée avec la DRH pour préparer au mieux la transition vie professionnelle / vie personnelle.

► Au titre du CPF – Compte Personnel de Formation :

Que vous soyez salarié du secteur privé, fonctionnaire ou contractuel, vous pouvez réaliser un bilan de compétences financé par le CPF.

Dans le cadre du CPF, plusieurs formats de bilan de compétences peuvent être proposés selon le besoin identifié, 13h ou 16h.

Le choix du format est confirmé après un premier échange d'analyse de la demande.

Si vous souhaitez le réaliser sur votre temps de travail, une autorisation d'absence sera à demander à votre employeur.

La demande de financement est à instruire directement sur : www.moncompteformation.gouv.fr

► Au titre de l'Aide Individuelle à la Formation (AIF) :

Pendant une période de chômage, que vous soyez indemnisé ou non, vous pouvez demander à votre conseiller France Travail de bénéficier d'un bilan de compétences.

► L'autofinancement :

Si aucune des solutions de financement citées ci-dessus ne vous est accessible, vous pouvez financer votre bilan de compétences.

Pour toute information tarifaire, veuillez nous contacter :



gestion.carrieres@semaphores.fr



ou 01 40 15 56 12

Éthique et déontologie

► Le volontariat (prérequis) :

Vous devez être volontaire et consentant lorsque la demande est à l'initiative de l'employeur.

► La confidentialité des échanges :

Le consultant qui mène les entretiens est tenu au secret professionnel. Les résultats du bilan ne sont communiqués qu'à vous seul et ne sont communicables à un tiers qu'avec votre accord.

Le document de synthèse est établi sous la responsabilité du prestataire et avec votre validation.

Les documents élaborés sont détruits après le bilan.



SEMAPHORES
GROUPE ALPHA

Sémaphores est un cabinet de conseil qui intervient depuis 1983 sur un champ très large d'expertises : transformation & transition, qualité & performance RH, management des talents, stratégies territoriales, audit et expertise comptable, ...



35 000

personnes
accompagnées
depuis 2018



300

consultants
et experts



200

Sites

CONTACT



gestion.carrieres@semaphores.fr



ou 01 40 15 56 12

105 avenue Raymond Poincaré - 75116 Paris

www.semaphores.fr

Le Cabinet Sémaphores est certifié Qualiopi au titre de ses activités d'organisme de formation et de centre de bilans de compétences (certificat disponible sur notre site web)